

Présentation du projet photovoltaïque de Laon-Couvron
Conférence des maires de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon

Compte-rendu

Le 28 septembre 2023, Neoen, accompagné de l'Agence Tact, s'est rendu à la Conférence des maires de la communauté d'agglomération du Pays de Laon, afin de présenter le projet solaire porté sur le site du Quartier Mangin. Cet événement fut l'occasion de présenter l'avancement du projet et des études menées sur le site : il marque la première étape de la démarche d'information et de concertation initiée par Neoen, et mise en œuvre par une agence spécialisée, l'Agence Tact.

Liste des présents

Conférence des maires, dont :

Éric DELHAYE, Président

Fabrice FERON, Vice-Président chargé des finances de l'administration générale et des ressources humaines, maire de Crépy

Jean-Marc CARLIER, Directeur Général des Services de la CA Pays de Laon

Laure DELOTTIER, Cheffe de projet – Développement (Neoen)

Pauline SÉGARD, Cheffe de projet (Agence Tact)

Pauline LEFORT, Consultante (Agence Tact)

Matthieu BRENAUT, Assistant chef de projet (Agence Tact)

Synthèse des échanges

Le projet en bref

Le projet s'étend sur une surface potentielle approximative de 300 ha, dont les parcelles sont détenues majoritairement par MotorSportVision (MSV), la Communauté de communes du Pays de Serre (CCPS) pour 8 ha et la Communauté d'agglomération du Pays de Laon (CAPL) pour 20 ha. Le projet se situe sur quatre communes : Vivaise et Crépy (CA Pays de Laon) et Couvron-et-Aumencourt et Chéry-lès-Pouilly (CC Pays de la Serre).

Une promesse de bail a été signée entre Neoen et MSV, permettant au développeur solaire d'étudier la faisabilité du projet. L'implantation finale du projet, et sa puissance installée ne peuvent, à ce jour, pas clairement être définies : ces deux variables dépendront des résultats des études environnementales, qui ne sont pas encore finalisées.

Pour une puissance potentielle approximative de 350 MWc, la production annuelle est estimée à 354 GWh. Les panneaux solaires projetés seront bifaciaux, ce qui signifie qu'ils récupéreront l'énergie produite directement par le soleil, mais également celle produite par la réverbération du sol. Le projet solaire est compatible avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes concernées.

Points d'attention du projet

- **Enjeux environnementaux : écologiques et paysagers**

Pour développer son projet solaire, Neoen mène plusieurs études sur site (écologique, paysagère, humaine, pyrotechnique, pollution des sols). Elles sont assurées par des bureaux d'études indépendants. Bien que non finalisées, les études ont fait ressortir plusieurs enjeux.

Les études naturalistes (faune et flore) ont révélé la présence de plusieurs espèces protégées ou sensibles (Ædicnème Criard, Gentiane Croisette, Traquet Motteux, Fadée de la Mélique...). Neoen bénéficiera d'une connaissance plus fine du site et de ses différents enjeux mi-octobre, une fois les états initiaux terminés.

En ce qui concerne l'étude paysagère, des photomontages seront effectués depuis la cathédrale de Laon, qui représente un enjeu patrimonial. À ce stade, le bureau d'études paysager avance que la future centrale solaire ne devrait pas être visible depuis la cathédrale du fait de la présence de trames arborées entre le monument et l'installation de production d'énergie.

Au regard des enjeux identifiés, un travail sera effectué pour déterminer l'implantation du projet d'ici la fin de l'année 2023. Ensuite, une étude d'impacts sera réalisée en 2024 : elle aura pour objet de définir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet sur la faune, la flore et le paysage.

Quant à la première phase du diagnostic pyrotechnique, effectué en 2023, il révèle sans surprise la présence de cibles sur cette ancienne base aérienne militaire. La présence de ces potentielles munitions nécessitera une dépollution en amont des travaux de construction.

- **Raccordement au réseau électrique national**

Afin d'injecter l'électricité sur le réseau électrique national, deux types de travaux sont nécessaires. D'abord, le raccordement au réseau national sera effectué sur le poste source du gestionnaire RTE (Réseau et transport d'électricité) de Beautor, ce qui implique la réalisation d'une ligne souterraine en 225 kVA sur environ 18 kilomètres. Le tracé n'est pas encore défini, mais les demandes administratives sont en cours. Le coût avoisinera le million d'€ au kilomètre, voire davantage. Par ailleurs, un renforcement du réseau national sur une distance de 30 km de lignes aériennes sera à réaliser entre Beautor et Mastaing.

Le projet de renforcement du réseau est inscrit au futur S3RENR Hauts-de-France, qui doit être approuvé par le préfet de région début 2024 ; en parallèle, une demande de modification du S3RENR Hauts-de-France actuel a été formulée pour accélérer la procédure. En prenant en compte les délais d'autorisations administratives et les travaux de construction, le raccordement ne devrait être effectif qu'en 2027. Il représente ainsi le chemin critique du développement du projet, et représentera la dernière étape avant la mise en service du parc.

- **Retombées économiques pour la CAPL**

Les retombées fiscales du projet ne peuvent, à cette étape du projet, être précisément définies. En effet, elles seront fonction de la puissance installée du projet, et donc de sa surface et des

caractéristiques d'implantation des panneaux photovoltaïques, mais dépendent également d'hypothèses fiscales susceptibles d'évoluer (Loi de Finances, modèle fiscal de la CAPL). Par exemple, une puissance installée de 300 MW pourrait générer jusqu'à 1,3 million d'euros par an pour les collectivités, dont 300 000 euros pour la CA du Pays de Laon. La CA Pays de Laon, étant propriétaire de 20 hectares de parcelles, elle pourrait bénéficier également d'un loyer associé de l'ordre de 8 500 euros par hectare et par an sur l'emprise du projet photovoltaïque.

- **Des mesures d'accompagnement à définir**

Neoen a à cœur d'accompagner des projets de territoire, en finançant des projets de transition écologique portés par des collectivités, des riverains ou des associations. Le spectre des projets financés est large : amélioration du cadre de vie, projets de préservation du patrimoine, renaturation, etc. Habituellement, Neoen alloue un budget à la commune, puis valide en concertation avec la commune la nature des projets. Ensuite, Neoen rembourse la commune sur présentation de factures.

La Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 (Loi APER), dans son article 93, prévoit de définir un cadre à ces mesures d'accompagnement, bien que le décret d'application ne soit pas encore paru. Une lettre d'engagement a été signée afin d'assurer que les modalités proposées par Neoen respecteront les exigences de ce futur décret.

M. Delhaye propose qu'un fonds de concours intercommunal soit créé pour engager la transition énergétique des communes concernées.

Informer et concerter sur le projet solaire

- **Méthodologie**

L'Agence Tact propose une démarche d'information et de concertation sur-mesure pour chacun des projets qu'elle accompagne. Elle conçoit une stratégie à partir d'un diagnostic territorial, afin de comprendre le territoire et les attentes des acteurs locaux par le biais d'entretiens et de recherches documentaires ; puis formule des recommandations stratégiques au porteur de projets. Elle propose un plan d'actions adapté et le met en œuvre sur le terrain.

- **Le diagnostic territorial comme première étape**

Dans le cadre du projet solaire de Laon-Couvron, l'Agence Tact a effectué un diagnostic en mars 2023. Elle a rencontré les maires des quatre communes concernées par le projet, les directeurs généraux des services des intercommunalités, ainsi que d'autres acteurs du territoire. Un travail documentaire et une veille presse ont également été réalisés. L'objectif était de comprendre les attentes et les frustrations vis-à-vis du projet.

Tact a relevé de fortes attentes des acteurs locaux en ce qui concerne les retombées du projet sur le territoire. En effet, le Quartier Mangin avait un fort impact économique au niveau local lorsqu'il accueillait la base militaire. Ce projet de territoire doit donc être fiable, durable et aux retombées substantielles pour le territoire. Au vu de l'historique du projet automobile, le projet solaire nécessite d'être mené en toute transparence et sans effets d'annonce. En somme, il s'agit de mener un projet fiable et ambitieux et de créer les conditions d'un dialogue serein et constructif en associant régulièrement les élus et en informant largement la population.

- **Présentation de la démarche**

L'Agence Tact prévoit un robuste cadre de concertation dont les présentations du projet aux collectivités constituent la première étape. Un comité de suivi dans lequel les collectivités concernées seront représentées sera créé, de même qu'un comité technique ad hoc en fonction des besoins identifiés. La démarche se poursuivra cet hiver par des réunions publiques de lancement, puis, au printemps 2024, par une exposition itinérante et de premiers ateliers thématiques. Des lettres d'information distribuées aux habitants les renseigneront et les inviteront à ces différents événements. Une charte d'engagement sera rédigée à la fin de l'année 2024 : elle permettra de définir des mesures d'accompagnement, mais aussi de fournir des garanties sur toute la durée de vie de l'installation (phases de construction et de démantèlement, etc.).

Temps d'échanges

- **Pouvez-vous nous assurer que la superficie actuelle du projet ne comprend pas de terres agricoles ?**

Oui, aucune parcelle agricole n'est utilisée dans le cadre du projet solaire porté par Neoen. Seul un agriculteur fauche les pourtours de la piste aérienne, et valorise le foin pour le bétail. L'intégralité des parcelles concernées par le projet photovoltaïque sont situées en zones urbaines ou à urbaniser des PLU, autorisant les constructions nécessaires aux services publics ou d'intérêts collectifs.

- **Vous allez étudier la faisabilité d'un projet sur de grandes surfaces arborées et des prairies. Au vu des enjeux environnementaux, est-on certain que le potentiel des 300 hectares sera utilisé ?**

C'est un enjeu identifié par Neoen depuis plusieurs mois. Le premier projet de MSV avait obtenu des dérogations de destruction d'espèces protégées, mais Neoen souhaite, dans le cadre du projet solaire, limiter les impacts du parc sur la faune et la flore. Des zones d'évitement seront déterminées, notamment au niveau des boisements. La faune est riche, les chauves-souris profitent d'un site favorable pour chasser et probablement hiverner. L'œdicnème criard est également friand des zones avec une bonne visibilité pour nicher (comme les surfaces bétonnées des anciennes marguerites qui sont, hormis cette espèce, favorables à l'implantation de panneaux photovoltaïque). L'enjeu est donc de trouver l'équilibre entre maximisation de la production d'énergie et la protection des espèces.

- **En ce qui concerne l'IFER, on ne va rien récupérer pour les communes, comme ce fut le cas pour la centrale solaire Athies-Samoussy...**

Depuis janvier 2023, 20% de l'IFER est transféré aux communes, à l'instar de ce qui est fait dans l'éolien. Cela n'est cependant pas rétroactif et ne concerne donc pas les parcs déjà en exploitation.

- Donc si je comprends bien, le projet solaire sera situé sur les parcelles de Jonathan Palmer pour la grande majorité, et un peu sur les surfaces des collectivités, lesquelles devaient initialement accueillir les merlons du projet automobile ?

Neoen est autorisé à s'implanter sur les parcelles représentées en jaune (cf. la carte ci-dessous). Le reste des parcelles est réservé au projet de circuit destiné aux véhicules électriques porté par MSV. Les surfaces qui devaient accueillir les merlons sont représentées en bleu, elles représentent 28 hectares et appartiennent à la CA Pays de Laon (20 hectares) et à la CC Pays de la Serre (8 ha). Elles font également l'objet de promesses de bail signées entre Neoen et les collectivités.



- On a besoin d'informations complémentaires sur le projet de MSV. La société ne répond à aucune de nos prises de contacts. Où ça en est ?

Neoen et MSV entretiennent des contacts réguliers en prévision des études d'implantation. La dernière réunion s'est tenue le 14 septembre 2023. MSV a lancé, avec le bureau d'étude GNAT, l'élaboration des dossiers devant lui permettre d'obtenir les autorisations modificatives. Ce même bureau d'étude avait supervisé le premier projet de circuit automobile.

Le président de l'intercommunalité exprime sa préoccupation de voir le projet de MSV abandonné ou être sujet à la spéculation foncière : « *L'inquiétude des élus est forte à ce sujet.* » Le risque étant aussi de voir le projet photovoltaïque avancer et celui de projet automobile stagner. Le président de l'intercommunalité signale en effet que les collectivités territoriales et les services de l'État n'ont aucune information sur l'avancée du projet MSV. Il informe enfin Neoen de la nécessaire articulation des deux projets, le projet PV ne pouvant se faire sans le projet automobile.

Neoen indique avoir encouragé MSV à recruter un chef de projet francophone et à reprendre contact avec les collectivités.

- **Comment se fait-il que le loyer des parcelles soit aussi élevé (8 500 €/ha et /an) ? Les terres agricoles ne bénéficient pas d'une telle valorisation financière et le coût de la dépollution doit être supporté par Neoen.**

Neoen rappelle que le projet de Laon-Couvron est un projet d'envergure, pouvant potentiellement atteindre 350 MW sur environ 300 ha. D'importantes économies d'échelle seront donc réalisées, en comparaison de projets solaires de taille moyenne.

Par ailleurs, se situant sur un ancien site militaire avec une pollution pyrotechnique et chimique, le projet de Laon-Couvron est éligible aux appels d'offre de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) dans la famille des terrains dégradés à moindre enjeu foncier. Cela permet de postuler à un tarif plus élevé que des projets solaires classiques, afin de supporter les coûts de dépollution.

Les appels d'offre de la CRE, ouvrant tous les 6 mois une capacité cumulée d'environ 925 MWc de projets, est un dispositif de soutien aux énergies renouvelables déployé pour répondre aux objectifs ambitieux de la Programmation pluriannuelle de l'énergie. En garantissant un tarif de vente de l'électricité à prix fixe sur une longue durée, ce dispositif donne de la visibilité aux producteurs d'énergie qui ne sont plus soumis aux variations du cours de l'électricité. Une pression concurrentielle entre les projets garantit une maîtrise des coûts pour les finances publiques.

Jusqu'en 2021, l'État venait donc compenser l'écart entre les prix des projets lauréats et les prix de vente réel sur le marché de gros. Au contraire, depuis 2021, les prix de marché étant très élevés et les prix de référence bas, le solaire constitue un gisement d'économies pour les pouvoirs publics.

Par ailleurs, Neoen a souhaité maintenir des retombées économiques importantes pour le territoire via une offre de loyer attractive pour la CAPL et la CCPS.

- **Quel type d'opposition peut susciter le développement de projets solaires ?**

Certes, l'impact paysager est moindre que sur d'autres projets (éoliens, par exemple), mais il peut faire l'objet de craintes ou d'oppositions liées aux impacts environnementaux du projet ou questionnant l'opportunité d'un projet solaire sur ce site.

- **Neoen est-il propriétaire des panneaux ? Avez-vous un contrat de revente avec l'État ?**

Oui, Neoen restera propriétaire du parc photovoltaïque sur le long terme. Une fois que les autorisations seront obtenues, la société postulera aux appels d'offre de la CRE afin d'obtenir un tarif de rachat de l'électricité, et vendra l'électricité produite à l'État.

- **Est-ce que ce projet d'ampleur sera scindé en plusieurs projets dans les phases d'autorisation ou d'obtention de tarif de rachat de l'électricité ?**

Actuellement, dans le cahier des charges de la CRE et pour la famille des terrains dégradés, il n'y a pas de limitation de puissance pour les projets candidats. De ce fait, le projet de Laon-Couvron sera présenté comme un unique projet, que ce soit pendant la phase d'autorisation ou d'obtention de tarif.

- **Et si dans 30 ans, vous décidez d'arrêter de produire ici, tout s'arrête d'un coup ?**

Le bail est signé pour 40 ans, ce qui permet de couvrir la durée de vie de la centrale photovoltaïque. À l'issue du bail, l'intégralité de la centrale est démantelée et le terrain est remis dans son état initial. SOREN, un organisme agréé par les pouvoirs publics, se charge de la collecte et du recyclage des panneaux photovoltaïques depuis 2014. Le recyclage des matériaux constitutifs des panneaux est assuré à plus de 94% de la masse volumique.

- **Les travaux seront-ils effectués par des entreprises locales ?**

La grande majorité des emplois seront mobilisés lors de la construction du parc. Neoen travaille avec des entreprises de référence telles que Bouygues, Eiffage ou Vinci pour les travaux de terrassement, de voirie, de réseaux ou de raccordement. Pour autant, Neoen inscrit dans les clauses des contrats que ces entreprises doivent faire appel à des entreprises locales. La durée de la construction pour une centrale de cette ampleur est estimée à 12 mois, pendant lesquels les entreprises locales de restauration et d'hôtellerie seront également mobilisées.

À Cestas, en Gironde, pour le plus grand parc solaire français exploité par Neoen de 300MW, 5 temps pleins sont nécessaires à l'entretien et la maintenance du site.